

**MONATURA**

**23-26 MARS 2023**

Le salon suisse de la nature et de l'expérience

# CONDITIONS DE PARTICIPATION

CHIFFRES ET FAITS

## Table des matières

1. Liste de contrôle (sous réserve de modifications).....	3
2. Heures d'ouverture / Prix d'entrée (Sous réserve de modifications).....	4
3. Organisation.....	4
4. Domaine d'application.....	4
5. Objet du salon.....	4
6. Les exposants acceptés.....	4
6.1. Prescriptions.....	4
7. Tarifs (prix hors TVA).....	5
7.1 Paquet de communication.....	5
8. Location dans les halles.....	6
8.2 Réductions sur location de stand.....	6
8.3 Location en plein air.....	6
8.4 Location minimale.....	6
8.5 Co-exposant-supplément.....	6
8.6 Stand de nourriture.....	6
9.1 Désistement de l'inscription.....	7
9.2 par un co-exposant.....	7
9.3 en cas de report du salon suite à la pandémie de COVID-19.....	7
9.4 en cas d'annulation du salon suite à la pandémie de COVID-19.....	7
10. Billets d'entrée.....	7
10.1 Cartes d'invités.....	7
10.2 Cartes d'exposant.....	7
11. Matériel publicitaire.....	8
12. Location d'un réduit.....	8
13. Livraison de marchandises.....	8
14. Heures d'ouverture pour les exposants pendant le salon.....	8
14. Dispositions finales.....	8

## 1. Liste de contrôle (sous réserve de modifications)

Envoi de l'appel d'offres, Envoi d'e-mails pour l'inscription en ligne	Août 2022	aux exposants
Confirmation de réception par e-mail	Après réception de l'inscription en ligne	aux exposants
<b>Début de la répartition des halles</b>	<b>décembre 2022</b>	<b>BERNEXPO SA</b>
Envoi de la répartition des stands et identifiant pour commandes techniques dans le service center	fin janvier 2023	aux exposants
Envoi de la facture d'acompte	2 semaines après la répartition des stands	aux exposants
Échéance de la facture d'acompte	Conformément au délai de paiement	BERNEXPO AG
Envoi des supports publicitaires	janvier 2023	aux exposants
Date limite du dossier technique (commande via service center)	fin février 2023	BERNEXPO AG
Informations détaillées de montage et démontage (concept de circulation)	fin février 2023	aux exposants
Envoi des cartes d'exposant et de parking (après réception du paiement de la facture d'acompte)	début mars 2023	aux exposants
Montage	20 – 22 mars 2023	
Exposition	23 – 26 mars 2023	
Démontage	26 – 28 mars 2023	
Facture finale	mi-avril 2023	aux exposants
Échéance de la facture finale	30 jours à compter de la date de facturation	BERNEXPO AG

## 2. Heures d'ouverture / Prix d'entrée (Sous réserve de modifications)

Heures d'ouverture de la manifestation :

Judi	23 mars 2023	09.00 à 18.00 heures
Vendredi	24 mars 2023	09.00 à 18.00 heures
Samedi	25 mars 2023	09.00 à 18.00 heures
Dimanche	26 mars 2023	09.00 à 17.00 heures

Pour les exposants : une heure avant ou une heure après les heures d'ouverture officielles de la manifestation.

## 3. Organisation

BERNEXPO SA  
Mingerstrasse 6  
Postfach  
CH-3000 Bern 22

Tél. +41 (0)31 340 11 11  
Fax +41 (0)31 340 11 10  
E-Mail [monatura@bernexpo.ch](mailto:monatura@bernexpo.ch)  
Internet [www.monatura.ch](http://www.monatura.ch)

## 4. Domaine d'application

Les conditions de participations sont valables pour tous les participants de la foire MONATURA 2023 et complètent les conditions de participation générales de la BERNEXPO SA. Egalement à prendre en considération sont «les ordres d'exploitation» de la BERNEXPO SA et les «informations techniques par rapport aux halles».

## 5. Objet du salon

L'exposition MONATURA – le salon suisse de la nature et de l'expérience - a pour but de donner au public un aperçu le plus complet possible des produits fabriqués, présentés ou commercialisés en Suisse et à l'international des quatre domaines de la nature « MONTAGNE, EAU, FORÊT et CHAMP ». En outre, différentes expositions spéciales montrent le vaste domaine d'activités et de tâches des secteurs particuliers. Informations de base sur les activités et missions des pêcheurs, chasseurs et tireurs dans notre société.

## 6. Les exposants acceptés

Les artisans, les entreprises privées et les personnes physiques qui proposent des offres ou des services dans les domaines MONTAGNE, EAU, FORÊT et CHAMP peuvent devenir exposants et qui présentent un lien avec les thèmes suivants :

- Vêtements
- Véhicules / bateaux / SUP / canoë
- Pêche
- Chasse / couteaux / outils
- Alimentation / articles de luxe
- Optique / photographie / appareils de vision
- Loisirs / voyages / services
- Tir à l'arc
- Équipement et accessoires
- Animaux
- Armes à feu

L'admission des exposants est soumise à la décision de l'organisateur. Celui-ci n'est pas tenu de justifier sa décision. Il peut à tout moment annuler ou refuser une inscription, sans être tenu pour autant à une quelconque prestation, hormis le remboursement des montants versés.

### 6.1. Prescriptions

Il y a lieu de tenir compte des dispositions légales au sens large en matière de protection des espèces et de la nature. Les dispositions de la législation sur les armes doivent être respectée en cas d'exposition d'armes.

## 7. Tarifs (prix hors TVA)

Dans tous les cas, les services suivants seront ajoutés aux frais de location du stand:

- Kit de communication BASICS (inscription dans l'annuaire en ligne et imprimé des exposants, mention de marques et des produits illimitée, 15 cartes d'exposant selon la taille de stand, 10 cartes d'invités, modèles de communication)
- L'élimination des déchets

### 7.1 Paquet de communication

La mention "BASIC" est obligatoire.

La liste électronique des exposants de MONATURA est publiée à l'automne de l'année précédente. Toutes les candidatures reçues jusqu'à cette date seront alors publiées. Toutes les inscriptions reçues après cette date seront publiées en continu jusqu'au début de la foire.

### APERCU DES PAQUETS DE COMMUNICATION

	BASIC obligatoire (art.-no. 606047)	MEDIUM (art.no. 606041)	PREMIUM (art.no. 606045)
NOM DE L'ENTREPRISE Inscription dans l'annuaire des exposants en ligne et imprimé	✓	✓	✓
MARQUES ET PRODUITS Mention de marques et de produits illimitée	✓	✓	✓
CARTES D'EXPOSANT Selon la taille du stand, jusqu'à 15 pièces	✓	✓	✓
CARTES D'INVITES pièces	10	15	30
ÉLIMINATION DES DÉCHETS	✓	✓	✓
MODÈLES DE COMMUNICATION	✓	✓	✓
ÉLECTRICITÉ Prise de courant 230V, fourniture de courant jusqu'à 2,3kW		✓	✓
PLACE DE PARC DANS LE GARAGE 5 jours		✓	✓
ÉCRANS PUBLICITAIRES D'une valeur de CHF 1'630.-			✓
<b>PRIX FORFAITAIRES</b> Tous les prix s'entendent en CHF et hors TVA	CHF 340.00	CHF 690.00	CHF 1'390.00

## 8. Location dans les halles

(location uniquement, hors construction et installation technique)

Art.-No.	Article	prix		unité
100200	Location de stand dans les halles, jusqu'à 25m <sup>2</sup>	CHF	125.00	m <sup>2</sup>
100200	Location de stand dans les halles, 26 à 50m <sup>2</sup>	CHF	120.00	m <sup>2</sup>
100200	Location de stand dans les halles, 51 à 100m <sup>2</sup>	CHF	110.00	m <sup>2</sup>
100200	Location de stand dans les halles, 101 à 150m <sup>2</sup>	CHF	100.00	m <sup>2</sup>
100200	Location des stands dans les halles, dès 151m <sup>2</sup>	CHF	90.00	m <sup>2</sup>

### 8.2 Réductions sur location de stand

En cas de deux participations consécutives, un rabais pluriannuel de 10% est accordé sur la location du stand.

Jusqu'au 30 septembre 2022, le rabais de lancement (relance du salon) de 10% sur la location du stand est valable.

### 8.3 Location en plein air

(Revêtement de la chaussée, sans aucun aménagement). Veuillez prendre note que dans la zone plein air la structure et les biens du stand doivent être protégés et fixer suffisamment contre les influences de vent. L'exposant se porte garant pour des éventuels endommagements.

Art.-Nr.	Article	prix		unité
100030	Location de stand en plein air, jusqu'à 100m <sup>2</sup>	CHF	82.00	m <sup>2</sup>
100030	Location de stand en plein air, dès 101m <sup>2</sup>	CHF	77.00	m <sup>2</sup>

### 8.4 Location minimale

Pour la location de stand et surface du montant minimal sera facturé dans tous les cas, également si le prix est inférieur par rapport au m<sup>2</sup>.

Art.-Nr.	Article	prix		unité
	Location minimale	CHF	1'000.00	forfait

### 8.5 Co-exposant-supplément

Co-exposant selon les conditions de participations générales valables.

Art.-Nr.	Article	prix		unité
100060	Co-exposant	CHF	650.00	forfait

### 8.6 Stand de nourriture

Pour tous les stands de nourriture une redevance sur le chiffre d'affaire de **17% est facturée**. Le paiement d'une avance d'au moins **CHF 2'000.- est obligatoire**.

No d'art.	Article	prix		unité
102010	Stand de nourriture, location minimale	CHF	2'000.00	forfait

## 9. Désistement de l'inscription

### 9.1 Désistement de l'inscription

Selon les conditions de participations générales valables. En cas d'annulation de l'inscription (via une inscription en ligne ou une confirmation écrite par e-mail), les conditions d'annulation suivantes s'appliquent :

N° d'article	Désignation d'article	Prix	Unité
100075	Frais de résiliation jusqu'à 50m <sup>2</sup>	CHF 2 000.–	Forfait
100075	Frais de résiliation à partir de 51m <sup>2</sup>	CHF 3 000.–	Forfait

### 9.2 par un co-exposant

Si un co-exposant annule sa participation au salon, le supplément de co-exposant reste en tous les cas dû, de même que les frais supplémentaires.

### 9.3 en cas de report du salon suite à la pandémie de COVID-19

Dans le cas où le salon est reporté en raison des limitations dues à la pandémie de COVID-19, la règle est la suivante. Une annulation d'inscription (via l'inscription en ligne ou un accord écrit par e-mail) n'entraîne aucuns frais pour l'exposant quel que soit le délai. Les coûts générés par l'exposant résultant de mandats confiés à des tiers en son nom propre (pour le montage du stand par exemple) ou résultant d'autres dépenses (frais, nuitées à l'hôtel, etc.) sont à la charge de l'exposant. BERNEXPO AG ne procède à aucune indemnisation.

### 9.4 en cas d'annulation du salon suite à la pandémie de COVID-19

Dans le cas où le salon est annulé en raison des limitations dues à la pandémie de COVID-19, aucun coût d'annulation n'est facturé à l'exposant. Les paiements déjà effectués seront remboursés. Les coûts générés par l'exposant résultant de mandats confiés à des tiers en son nom propre (pour le montage du stand par exemple) ou résultant d'autres dépenses (frais, nuitées à l'hôtel, etc.) sont à la charge de l'exposant. BERNEXPO AG ne procède donc à aucune indemnisation.

## 10. Billets d'entrée

### 10.1 Cartes d'invités

Tous les exposants peuvent individuellement commander des cartes d'invités nécessaires à l'aide de l'accès d'enregistrement catalogue. Toutes commandes supplémentaires doivent être faites par écrit. Des cartes d'invités sont à disposition pour les hôtes. **Le visiteur peut remettre la carte d'invité directement au contrôle d'entrée, il n'est pas nécessaire de l'échanger à la caisse.** Les cartes d'invités utilisées sont facturées à l'exposant après la foire. Si les cartes d'invités n'ont pas été utilisées un montant forfaitaire est facturé. L'exposant reçoit les cartes utilisées pour son contrôle. Réception et impression comme 10 cartes utilisées sont incluses dans le montant forfaitaire. C'est à votre décision, si vous commandez des cartes d'invité printer ou électronique.

**Les prix des cartes d'invités vous trouvez sur notre site OSC (Online Service Catalogue), pour lequel vous recevrez un login.**

### 10.2 Cartes d'exposant

Chaque exposant reçoit pour chaque tranche de 3m<sup>2</sup> place louée une carte d'exposant, toutefois jusqu'à 15 au maximum. D'autres cartes ne peuvent être remises que dans une mesure limitée contre paiement dans le bureau de l'exposition ou contre facture avant le début de la foire sur commande. Les cartes sont nécessaires que pendent l'exposition et donnent droit à un nombre illimité d'entrées à l'exposition.

Art.-Nr.	Article	prix		unité
150010	Cartes d'exposant supplémentaire	CHF	37.15	pce

## 11. Matériel publicitaire

Chaque exposant peut commander le nombre nécessaire d'articles publicitaires gratuits à l'aide du formulaire d'inscription publicitaire. Toutes commandes supplémentaires doivent être faites par écrit.

Art.-Nr.	Article	prix	unité
609001	Emblèmes autocollants pour papier à lettres (feuille à 10 pce.)	gratuit	feuille
609002	Prospectus (A6/5)	gratuit	pce
609003	Cartes postales	gratuit	pce

## 12. Location d'un réduit

Les exposants qui souhaitent stocker du matériel nécessaire à la manifestation pendant la durée de l'exposition peuvent louer un réduit (dans la limite des disponibilités). Le stockage de bouteille consignée est interdit.

Art.-Nr.	Article	prix	unité
105014	Location réduit (par jour)	CHF 36.00	m <sup>2</sup>

## 13. Livraison de marchandises

Durant la foire : Quotidiennement une heure avant le début de la foire. Les véhicules de livraison doivent quitter le site ½ heure avant le début de la foire.

## 14. Heures d'ouverture pour les exposants pendant le salon

Judi	23 mars 2023	07:30 – 18:00
Vendredi	24 mars 2023	08:00 – 18:00
Samedi	25 mars 2023	08:00 – 18:00
Dimanche	26 mars 2023	08:00 – 22.00

## 14. Dispositions finales

Les prix communiqués se comprennent (sauf contre-indication) sans TVA. Changement de prix sous réserve.

Obligeance fait la version allemande au temps de l'inscription.

Berne, décembre 2022